

COMPTE-RENDU DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT EXTRAORDINAIRE DU 25 AOÛT 2020

Présents en visioconférence :

Direction : M. Wajnberg, M. Oulhen, Mme Doyhambehere, M. Sansebastian, M. Jublot

Représentants des parents d'élèves: MM. Carraz, Brancourt, Gay, Launey.

Représentant des personnels ATOS : Mme Sakai

Représentants des personnels enseignants et d'éducation : M. Aimé, Mmes Cabrit, Fontaine, Landemaine, Terada

Représentants des élèves : M. Pelletier, Mme Perriniaux

Ambassade : M. Lesecq, ministre conseiller et chargé d'affaires ; M. Martin, Conseiller culturel ; Mme Ounsamone,

Conseillère culturelle adjointe ; M. Robin, attaché de coopération

Conseillers consulaires : MM. Roussel, Consigny, Mme Inuzuka

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 17h.

Secrétaire de séance : Mme Doyhambehere

Secrétaire de séance adjointe : Mme Fontaine

M. Stéphane Martin, nouveau Conseiller culturel à compter du 1^{er} septembre, se présente et dit son plaisir d'avoir à s'occuper d'un lycée à la réputation si prestigieuse.

En préambule, le proviseur remercie tous les membres du conseil d'établissement de s'être rendus disponibles en cette période de vacances des enseignants et rappelle l'ordre du jour.

1. Point sur les effectifs

Sur les 1 465 élèves attendus à la rentrée, environ 60 sont en attente de visa, répartis sur toutes les classes. Ces arrivées sont retardées, et le nombre de désistements est minime à ce jour. Le proviseur précise que cela n'aura donc pas d'impact sur les classes (aucune fermeture n'est d'actualité) ni sur les postes pour cette rentrée.

2. Point sur les impayés

Le DAF indique que le total des impayés (sans droits de première inscription) représente environ 15 millions JPY au 24 août, dont 10 millions JPY pour les frais de scolarité du 3^e trimestre. Il concerne 117 familles et 11 entreprises. Pour le 3^e trimestre, cela concerne 40 familles au primaire dont 20 familles boursières et 6 ayant bénéficié de la Caisse de Solidarité ; 19 familles au secondaire dont 4 familles boursières et 2 ayant bénéficié de la Caisse de Solidarité au secondaire.

Un représentant des parents d'élèves demande ce qu'il en est des familles ayant refusé de payer les frais de scolarité : le DAF répond qu'il s'agit de 13 familles, dont 3 boursiers et 1 ayant reçu une aide de la Caisse de solidarité.

Par ailleurs il précise que la Commission Nationale des Bourses ne s'est pas tenue en juillet mais est reportée à la mi-septembre, des familles sont donc en attente de réponse. Il reste en dialogue avec l'AEFE pour obtenir des informations rapidement.

3. Protocole de rentrée scolaire

Le proviseur rappelle que le projet de protocole a été élaboré à partir de la mi-août en tenant compte de la situation sanitaire à Tokyo et des recommandations du MEXT transmises par l'Ambassade le 17 août. Il en résulte une proposition, à caractère évolutif, qui doit être discutée avec les membres de la communauté éducative et qui a déjà fait l'objet d'une première concertation lors du CHSCT réuni le 21 août.

Le choix a été fait de proposer un protocole de reprise en présentiel intégral avec des restrictions pour limiter les risques de contamination. Un équilibre a été recherché entre les restrictions (principe de précaution) et la fluidité du

fonctionnement. C'est la raison pour laquelle les situations de contact et de brassage ont été limitées sans être proscrites, d'où l'impression parfois d'incohérence. Mais il serait envisageable de repartir sur un format hybride tant au niveau social, psychologique qu'en raison de l'absence de décision, par les autorités japonaises, de fermer les écoles.

Le CHSCT a permis d'adopter des modifications sur les points suivants :

- . réouverture des fontaines à eau afin que les élèves puissent remplir leur gourde
- . suppression du paragraphe sur les consignes d'évacuation, car elles ne sont pas impactées par le protocole
- . au primaire : plan de classe révisable et temporaire
- . au secondaire : assouplissement des conditions de retour au domicile des élèves du secondaire présentant des symptômes (es élèves pourront se rendre à leur domicile par leurs propres moyens par un mail envoyé par la famille les y autorisant).
- . au secondaire : suppression du terme 'asynchrone' pour les modalités de travail sur le créneau 16h-18h.

Le proviseur indique que d'autres points restent à trancher, dont certains ont fait l'objet de discussions au Conseil d'école qui s'est tenu ce jour. Il ajoute qu'une communication sera faite à destination des familles sur le protocole de rentrée scolaire au lendemain du Conseil d'établissement.

Le directeur du primaire présente les conclusions du Conseil d'école qui a émis un avis favorable à l'unanimité à la reprise en présentiel avec un caractère limitatif sur certains aspects :

- . en élémentaire, les élèves resteront à la même place mais en permettant une certaine mobilité avec des mesures de nettoyage
- . BCD : un accès aux livres différencié par cycle a été jugé préférable afin de ne pas en interdire l'usage aux élèves.
 - Un déplacement du professeur documentaliste se fera dans la classe au cycle 1.
 - Au cycle 2, un système de paniers de livres déposé dans les classes sera mis en place
 - Une limitation du nombre d'élèves à la BCD sera instaurée au cycle 3.

Si la situation devait durer dans le temps, ces dispositifs seraient interchangeables.

- . le port du masque a été débattu par les membres du Conseil d'école qui se sont entendus pour maintenir son caractère obligatoire à l'école élémentaire et dans les transports scolaires. En maternelle, la forte recommandation reste de mise, et le caractère obligatoire est posé pour le transport en bus.

Les membres du Conseil d'établissement échangent ensuite sur différents autres points du protocole :

- . port de la visière : le port d'une visière seule n'ayant pas la même vertu protectrice qu'un masque, il apparaît que la visière doit être portée avec un masque et non à la place du masque.
- . port du masque : un représentant des parents d'élèves indique que deux masques par jour peuvent se révéler insuffisants pour les enseignants car ces derniers humidifient fréquemment leur masque par l'usage de la parole. Le nombre de masques fournis aux enseignants sera donc augmenté.
- . plan de classe à l'école élémentaire : face à la contradiction entre mobilité réduite et mobilité exigée par les cours de langue, une mobilité contrôlée plutôt qu'un plan de classe fixe est décidée.
- . partage de matériel au primaire : chaque professeur pourra définir les matériels partageables, sachant que le stylo individuel ne sera pas prêté, et ses règles d'utilisation (modalités de rangement et de nettoyage) qui seront différenciées selon les niveaux et l'âge des élèves.
- . le port du masque en EPS : l'enseignant connaît bien ses élèves qui seront autorisés à l'enlever lorsque ce sera nécessaire. Un représentant des parents d'élèves demande si un temps de formation sur l'usage du masque est prévu pour les élèves. Le directeur du primaire indique que cette formation a déjà été faite à la fin de l'année scolaire dernière. Le proviseur rappelle qu'une vidéo a été réalisée par les personnels infirmiers sur les gestes barrière. Ces consignes seront rappelées aux élèves à la rentrée. Les autorités japonaises préconisent de ne pas porter de masque à l'extérieur en cas de période de chaleur. Par ailleurs, il est conseillé de porter le masque au poignet quand il n'est pas utilisé.
- . les créneaux de fin de journée au secondaire :
 - le proviseur rappelle qu'au Conseil pédagogique du 29 juin, l'idée a été proposée et approuvée de banaliser la dernière heure de cours de la journée pour accompagner le retour à l'école des élèves après 6 mois passés loin

de l'établissement. Il est proposé de renommer le dispositif dont l'intitulé peut prêter à confusion avec le dispositif d'accompagnement personnalisé qui a prévalu jusqu'alors, et de parler de temps d'aide à la reprise. L'organisation précise de ce temps d'accompagnement sera définie avec les équipes enseignantes le 1^{er} septembre. Le dispositif, temporaire, prendra fin le lundi 21 septembre. Le proviseur précise que ce temps d'accompagnement remplace la dernière heure de cours qui ne sera donc pas rattrapée.

- les membres du conseil d'établissement débattent ensuite de la pertinence de l'annulation des cours sur le créneau de 16h à 18h. Le proviseur précise qu'il est prévu que du travail personnel soit demandé aux élèves dans les disciplines concernées par cette annulation. Il rappelle également que cette proposition a été faite pour permettre aux élèves et aux professeurs d'éviter les heures de pointe dans les transports car il semblerait que la congestion soit plus forte le soir après 17h que le matin avant 8h. Cette mesure ne peut cependant être que provisoire, eu égard aux considérations pédagogiques. Il rappelle qu'il s'agit là d'un principe de prudence mais qui ne fait pas nécessairement consensus. Après échange, les membres du Conseil d'établissement s'entendent pour maintenir ce dispositif uniquement durant les deux premières semaines de cours, il prendra donc fin le 21 septembre. Un représentant des parents d'élèves demande quel serait l'impact sur l'emploi du temps : Madame Doyhambehere répond qu'il concernerait essentiellement les enseignements de spécialité pour les niveaux Première et Terminale.

un représentant des personnels enseignants propose d'ajouter une nuance sur le fonctionnement 'normal' de la cantine, en explicitant davantage les mesures de précaution qui seront prises. Un représentant des élèves pose la question de l'usage du four à micro-ondes four par les élèves : cet usage sera permis mais il sera demandé aux élèves de procéder au nettoyage des zones de contact après usage. Une séparation avec un film transparent est envisagée sur les tables et on incitera les élèves à utiliser leur gourde.

Le Conseiller consulaire François Roussel demande si l'établissement a prévu des tests PCR pour les enseignants. Le proviseur répond que ces tests, payants et onéreux sans prescription médicale, ne sont pas prévus. M. le Ministre conseiller confirme leur caractère onéreux quand ils sont individuels et non prescrits par des centres sanitaires (entre 25 000 et 40 000 JPY). Le proviseur rappelle qu'en cas de fermeture temporaire liée à une contamination, l'enseignement basculera en CPD.

Il propose la réunion informelle d'un groupe de suivi à la mi-septembre pour évaluer le protocole de rentrée scolaire. La réunion de ce groupe de suivi est approuvée par les membres du Conseil d'établissement.

Un représentant des personnels demande qui prend la décision de fermeture quand un cas est déclaré. Le proviseur répond que ce n'est pas la décision du chef d'établissement, mais qu'elle est prise en lien avec l'ambassade et les autorités sanitaires locales. M. le Ministre conseiller précise que s'il peut y avoir des élèves avec symptômes, puis contamination, le résultat de test positif impliquerait le centre médical de quartier qui donnerait la marche à suivre. M. le Conseiller consulaire François Roussel constate qu'il n'y pas de définition des symptômes dans le protocole, et s'interroge sur la pertinence de les rappeler. Le proviseur se dit réservé sur ce point car cela pourrait se prêter à des lectures ou interprétations divergentes, et que ce protocole n'entend pas entrer sur le terrain médical. M. le Conseiller François Roussel pose la question de savoir s'il faut préciser le contenu attendu sur le certificat médical. M. le Ministre conseiller précise que c'est au médecin de certifier que ce n'est pas la Covid-19.

Le proviseur soumet pour avis la reprise à temps complet et avec un effectif plein avec aménagements aux membres du Conseil d'établissement : l'avis des membres du Conseil d'école est unanimement favorable.

3. Modification du calendrier

Question diverse émanant des représentants des parents d'élèves et de la conseillère consulaire :

Certains parents nous ont fait part de leur souhait de voir étendre les vacances de Noël d'une semaine afin de leur permettre de rentrer en France si les circonstances le permettent, tout en pouvant respecter la quatorzaine à leur retour. Un tel changement pourrait être effectué en raccourcissant les vacances de Toussaint ou de février d'une semaine.

De plus, si les vacances de Noël peuvent être prolongées, serait-il possible de proposer une garderie/centre aéré pendant cette semaine supplémentaire pour les familles restées au Japon ?

Le proviseur répond que toute modification du calendrier scolaire paraît prématurée alors même que la fermeture des frontières japonaises n'est pas encore levée. Il propose donc de ne pas modifier le calendrier scolaire dans l'immédiat et de ne procéder à cette discussion que lorsque cette levée des restrictions sera officielle. Il rappelle la procédure de concertation nécessaire à toute modification du calendrier, ce qui prendrait sans doute 3 semaines, incluant la validation par l'ambassade, par l'IEN et par l'AEFE, et se dit incertain qu'un consensus émerge sur une telle proposition. Il exprime néanmoins son accord pour ouvrir cette discussion le moment venu.

Questions diverses :

Le proviseur indique que les questions diverses des personnels enseignants du primaire ayant été transmises tardivement et étant au nombre de 23, les réponses ne seront pas apportées durant le Conseil d'établissement mais les réponses écrites seront transmises aux enseignants sous forme de Foire aux Questions.

QUESTIONS DIVERSES DES REPRESENTANTS DES ATOS

1.- *Comme je suis surveillante au Primaire, je me sens concernée par le flux des personnes, des réunions. Au Japon, le nombre de personnes infectées continue d'augmenter chaque jour, et il y a eu dans une entreprise de 100 personnes, 50 personnes infectées. Pour la réunion de rentrée du personnel, le café et le buffet du 1er septembre seront donc très fréquentés, il est à mon avis préférable de ne pas trop s'en occuper ou **d'annuler le dîner**.*

*Il semble que l'école reprendra en utilisant le même système que l'année précédente, mais comme c'est la fin des vacances et que je suis sûr qu'il y aura beaucoup de points positifs, je vous suggère de reprendre le **système de séparation de juin** pendant le mois de septembre, n'est-ce pas possible ?*

→ Il est difficilement envisageable d'annuler le buffet de rentrée mais des mesures sanitaires supplémentaires vont être envisagées (gants en plastique individuels, lavage des mains, espacement dans la queue).

2.- *En raison de la température restant très haute, il serait souhaitable de prendre des précautions aux risques de "coup de chaleur".*

Ne serait-il pas possible d'enlever le masque, et prendre une pause (boire par exemple) tout en gardant une distance

→ La gestion des vagues de chaleur relève du bon sens, et naturellement il importe de s'hydrater et d'éviter les coups de chaleur.

3.- *Est-ce qu'on peut réfléchir encore sur la **cantine pour espacer les enfants** et éviter le plus possible de s'asseoir en vis-à-vis ?*

→ au primaire, une place sur deux sera inoccupée. La même mesure n'est pas possible au secondaire mais une protection sera installée au milieu des tables et les couverts seront disposés sur les tables pour éviter leur manipulation par les élèves.

QUESTIONS DIVERSES DES REPRESENTANTS DU SECONDAIRE

1. *Sur les EDT il y a des salles de classe marquées, mais si les élèves ne doivent pas bouger, on se demande si c'est dans ces salles qu'il faut qu'on aille ou si c'est dans d'autres salles qu'il faut aller. Si c'est le cas, quand saura-t-on ?*

→ Les salles qui figurent sur les emplois du temps de professeurs sont celles dans lesquelles ils doivent se rendre pour faire cours à la classe ou au groupe concerné(e).

2a.

Dans le protocole c'est marqué "Le port du masque (ou d'une visière) par les adultes reste obligatoire dans l'établissement et en classe".

Je suis très surpris de voir dans notre protocole que la visière puisse suffire pour contenir le virus (au cas où quelqu'un est contaminé). Si une personne contaminée qui porte une visière parle, tousse ou éternue, malheureusement la plupart des postillons et d'air contaminé contenant le virus ne va pas être contenue, mais au contraire, elle va bien se disperser et bien probablement contaminer d'autres personnes (élèves, collègues).

C'est pour cette raison que je crois que le port du masque doit être obligatoire et, si on veut, en plus, une visière, mais

pas "ou visière".

2b.

A propos des mesures sanitaires pendant les cours, il est indiqué que, pour les adultes donc pour le professeur, "le port du masque (ou d'une visière) reste obligatoire". Est-ce à dire que pour le professeur, une visière peut se substituer au masque, qui ne serait plus alors obligatoire pendant le cours ? La visière est une protection beaucoup plus imparfaite que le masque, aussi bien pour celui qui la porte (elle n'empêche pas les gouttelettes en suspension dans l'air de passer, or ce sont elles qui transmettent le virus) que pour les autres : les enseignants étant de grands postillonneurs devant l'Éternel, leurs expectorations pourraient n'être que déviées par la visière et continuer à flotter ensuite dans l'air de la classe.

→ voir plus haut

3. Une réflexion sur l'aménagement du calendrier des vacances scolaires 2020-2021 est-elle envisageable dans l'hypothèse d'une mobilité internationale à nouveau autorisée pour les personnels et dans le contexte d'une quatorzaine imposée qui est appelée à durer ?

→ voir plus haut

4. Je voudrais savoir comment va s'organiser l'AP prévu de 15h à 16h puisqu'il ne figure pas sur les edt professeurs envoyés aujourd'hui. Est ce que ce sera de l'AP disciplinaire? transversal? aura-t-on ses propres élèves? Quel effectif? Cet AP servira-t-il à faire un état des lieux des acquisitions des élèves (suite aux cours à distance) de sorte d'organiser le travail de cette année? quand sera réfléchi cet AP (vu qu'il n'apparaît pas dans le programme de la pré-rentree, cela semble compliqué de le démarrer le jeudi 3/09 donc quand démarrera-t-il?)

→ voir plus haut

Complément réponse écrite : conformément à la décision prise lors du Conseil pédagogique du 29 juin, l'état des lieux sur les acquisitions des élèves sera fait durant les cours des deux premières semaines.

4b. AP 15h-16h : les cours sur EDT sont annulés ou à faire en mode asynchrone ?

4c. AP 15h-16h : modalités à définir a la pré-rentree ?

→ voir plus haut

5. Nous avons parlé de bilans individuels en lycée avec 2 enseignants: y aura-t-il un document commun (feuille de route) pour que ces bilans soient organisés de manière homogène et que les PP puissent s'en servir pour mieux suivre leurs élèves? Un temps de réflexion est-il prévu le mardi 1/09 sur le sujet?

Réponse écrite : comme décidé lors du Conseil pédagogique du 29 juin, une grille d'entretien sera transmise aux enseignants. Les professeurs principaux verront les élèves de leur classe, et la répartition des autres élèves tiendra compte des équipes pédagogiques dans la mesure du possible.

6. Les REPP seront-elles maintenues? Si non, quelles alternatives pour présenter cette année aux parents?

→ Les REPP sont maintenues, mais peut-être en visioconférence

7. Les élèves prennent les transports bondés le matin à 8h, l'argument pour ne pas faire cours de 16h à 18h ne peut donc pas être d'éviter les transports pour limiter les risques de contamination. La direction peut-elle expliquer cette décision ?

→ le proviseur répond qu'il ne s'agit pas d'une décision de la direction, mais d'une proposition.

8. Quand et comment va-t-on définir le déroulement des entretiens individuels profs/élèves prévus pour mercredi soir? Les groupes devront être créés mardi afin de savoir à quel prof correspond chaque élève.

→ Réponse écrite : le planning de passage a déjà été préparé. Il sera communiqué aux professeurs le 1^{er} septembre.

9.

a. Pour les contrats locaux en temps complet : salaire reste le même en septembre?

b. Pour les contrats locaux qui n'ont pas un temps complet : salaire reste le même en septembre?

→ Les salaires restent inchangés – pourquoi seraient-ils modifiés ?

10. *Élèves absents : et si l'élève référent tombe malade? Comment distribuer les tâches de manière équitable : élèves volontaires, profs décident?*

→ à préciser le 1^{er} septembre

11. *Fontaine à eau de la salle de professeur, reste ouverte ?*

→ oui

12. *Foyer des lycéens est fermé aux lycéens et ouvert aux accompagnateurs de bus. Ils peuvent tout de même entrer en salle de professeur afin de discuter avec des enseignants ou charger leur gourde d'eau/ acheter à boire etc. Est-ce bien cela?*

→ Le but de cette mesure est de réduire les circulations et les brassages, sans prétendre les interdire tout à fait.

13. *En EPS ou Multisport péri-scolaire, les élèves et l'enseignant ont-ils officiellement la possibilité de retirer leur masque lors des activités physiques ? Il ne semble pas recommandé de faire des efforts avec un masque.*

→ voir plus haut

13b- *En EPS ou Multisport péri-scolaire, l'enseignant doit-il désinfecter les balles, raquettes ou autres objets qui pourront être passés de main en main pendant l'activité ? Y'aura-t-il du matériel à disposition au gymnase ?*

→ à préciser avec les professeurs

14. *Dans les salles informatiques des élèves, qui devra désinfecter claviers et souris à la fin du cours ? Chaque élève ou l'enseignant ?*

Remarque : En salles de TP sciences ou salles informatiques, le temps nécessaire pour désinfecter le matériel sera non négligeable, cela réduira d'autant le temps de cours disponible.

→ *Réponse écrite : ce sont les élèves qui désinfectent le matériel qu'ils utilisent.*

Conclusion

Le Ministre conseiller M. Lesecq remercie le proviseur et les équipes pour le travail effectué en cette fin de congés et atteste que le protocole est conforme aux deux priorités : celle donnée aux apprentissages, et celle donnée à la sécurité des personnels et des élèves.

La séance est levée à 18h40